

*25<sup>ème</sup> session de l'Assemblée de l'Autorité Internationale des Fonds Marins  
Rapport du Secrétaire général article 166 (§4)  
de la Convention des Nations sur le droit de la mer,  
Intervention de la Principauté de Monaco,  
Kingston, Jamaïque, le 23 juillet 2019*

Madame la Présidente,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Madame la Présidente, je ne saurais commencer le propos de la Principauté de Monaco sans remercier les Autorités jamaïcaines pour l'accueil, toujours chaleureux au cours de chacune de nos sessions.

Je voudrais également, Madame la Présidente, vous dire les félicitations de Monaco pour votre élection à la Présidence de cette 25<sup>ème</sup> session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins.

.../...

Cette élection vous honore et illustre en même temps la contribution importante de votre pays, la

Jamaïque au développement du droit international de la mer.

Nos vœux de succès vous accompagnent dans la réalisation de cette noble mission.

Les félicitations de la représentation monégasque s'adressent également aux autres membres élus du bureau et je voudrais assurer à toutes et à tous, l'entière coopération de cette représentation.

Madame la Présidente, qu'il soit permis d'exprimer nos remerciements sincères aux membres du Secrétariat de l'aide précieuse durant les différentes sessions de l'Autorité.

Je voudrais aussi avoir un mot pour les interprètes les équipes du Bulletin de la terre sans oublier le personnel du Palais des Conférences de Kingston. Que toutes et tous soient grandement remerciés.

Madame la Présidente,

Je tiens à exprimer au Secrétaire général l'appréciation de la Principauté de Monaco pour son rapport, présenté conformément au paragraphe 4 de l'article 166 de la Convention de Montego Bay.

Ce rapport témoigne une fois de plus de la volonté de l'Autorité internationale des fonds marins de poursuivre de façon, transparente et équitable l'organisation et le contrôle des activités menées dans la Zone, tels que prévus par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 et l'Accord de 1994 y relatif.

Madame la Présidente,

Le rapport du Secrétaire général pour cette 25<sup>ème</sup> session de l'Autorité internationale des fonds marins intervient dans les sillages de la Première réunion mondiale

de planification de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, tenue à Copenhague du 13 au 15 mai 2019.

Ce rapport intervient également dans la perspective de la 3<sup>ème</sup> réunion de la Conférence intergouvernementale sur l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, relatif à la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine des zones au-delà des limites de la juridiction nationale.

Je voudrais ici dire nos hommages à la Présidente de cette Conférence, Madame Rena LEE, parmi nous aujourd'hui pour la qualité du travail accompli, puisqu'elle vient de soumettre aux négociateurs un précieux projet de texte.

Ces deux importants évènements confirment le constat sur le chemin parcouru et celui qui reste à parcourir en matière de développement de la recherche scientifique au service de l'exploitation durable des mers et des océans.

Aussi, nous nous félicitons des efforts entrepris par l'Autorité pour répondre aux besoins toujours plus grands de ses Etats membres ainsi que de ses partenaires en matière d'acquisition et de diffusion des savoirs scientifiques.

La Principauté de Monaco se réjouit, particulièrement, de la sensibilité manifestée par le Secrétaire général de l'Autorité sur ces questions.

Madame la Présidente,

Sur une Planète dont nous savons que les ressources terrestres ne suffiront sans doute pas à répondre aux désirs d'une humanité de dix milliards d'individus, il est

inévitables que les regards et les appétits se tournent encore davantage vers l'océan.

Pour se nourrir, se déplacer, se soigner, pour continuer à se développer, l'humanité aura de plus en plus besoin des océans, de leurs profondeurs encore largement inexplorées, de leurs ressources, de leur faune, de leur flore, bref de leurs immenses potentialités.

Nous sommes donc impliqués dans une course inédite et à l'issue encore incertaine.

Une course qui décidera sans doute de l'avenir de notre Planète.

Cette course, nous avons encore les moyens de la gagner, grâce à la communauté scientifique dont le travail nous permet de mesurer l'avancée des dégradations commises par l'Homme ainsi que la capacité de résilience des océans.

Madame la Présidente,

Les références aux sciences marines dans le rapport du Secrétaire général comptent sans conteste, parmi celles qui ont le plus retenu l'attention de la Principauté de Monaco.

Monaco est particulièrement sensible aux progrès qui sont faits s'agissant d'accroître le rôle des femmes dans la recherche scientifique marine grâce au renforcement des capacités.

C'est donc une satisfaction de constater que nous sommes de plus en plus nombreux à nous engager dans ce nécessaire combat.

Certes, la science est complexe et d'acquisition difficile mais incontournable comme facteur de progrès.

Il nous donc faut accroître les moyens consacrés à la formation, au renforcement des capacités et à la promotion de la recherche dans ce domaine.

Nous le savons ; les objectifs fixés sont ambitieux et les moyens à mobiliser sont considérables.

C'est pourquoi, j'ai le plaisir d'annoncer que Monaco poursuivra son soutien financier aux activités de l'Autorité en matière de promotion de la recherche scientifique marine, matérialisée par le prix du Secrétaire général de l'Autorité.

Je vous remercie.